



## **ARRÊTÉ DU MAIRE** **N° 39 / 2022**

**règlementant temporairement la circulation et  
le stationnement pour travaux de raccordement  
électrique**  
6, rue du Général de Gaulle

Le Maire de la Commune d'Innenheim

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** le Code de la voirie routière ;

**Vu** la demande de la Société SOBECA sise ZI route de Bouxwiller à 67330 IMBSHEIM, en date du 25 octobre 2022,

**Considérant** que des travaux de raccordement électrique seront réalisés au 6, rue du Général de Gaulle entre le 14 novembre 2022 et le 16 décembre 2022 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité des usagers et du personnel des entreprises intervenant sur le chantier pendant ces travaux ;

### **ARRÊTE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

En raison des travaux de raccordement électrique de la maison sise 6, rue du Général de Gaulle, la circulation et le stationnement des véhicules pourront être perturbés et seront règlementés comme suit, rue du Général de Gaulle , **du 14/11/2022 au 16/12/2022** :

- la chaussée sera rétrécie autour de la zone des travaux avec mise en place d'un alternat par sens de priorité
- le stationnement sera interdit de part et d'autre de la rue, au droit du chantier
- la circulation piétonne sera déviée sur le trottoir d'en face

#### **Article 2**

La signalisation règlementaire sera mise en place par l'entreprise SOBECA. L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune d'Innenheim.

.../...

**Article 4** : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Obernai
- Mme la Directrice de la Police Pluricommunale d'Obernai
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- M. le Chef de la Section des Sapeurs-Pompiers d'Innenheim
- L'entreprise SOBECA
- Affichage
- Archives

Fait à Innenheim, le 26 octobre 2022

Le Maire,

Jean-Claude JULY.



Arrêté affiché à la mairie et publié sur le site de la Commune d'Innenheim, le

- 4 NOV. 2022